

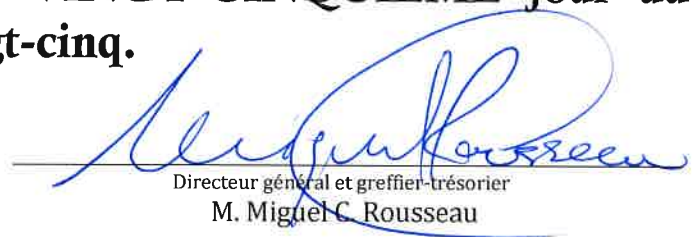
AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 606-06-2025

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- 1- Lors d'une séance ordinaire tenue le 14 avril 2025, le conseil a adopté le règlement numéro 606-06-2025, règlement modifiant le Règlement de zonage 606-2023 tel que déjà amendé afin d'interdire les unités de logement en sous-sol et demi sous-sol pour toutes nouvelles constructions de 3 unités et plus dans certaines zones.
- 2- Le certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté de Joliette a été émis en date du 25 avril 2025.
- 3- Le règlement numéro 606-06-2025 entre en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce VINGT-CINQUIÈME jour du
mois d'AVRIL deux-mille-vingt-cinq.**



Directeur général et greffier-trésorier
M. Miguel C. Rousseau